

**PNR MONT VENTOUX**  
**BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL M52**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL M52**

**Présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinée à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).**

A titre indicatif, la présentation brève et synthétique, destinée à l'information des citoyens, et qui doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, pourra comporter les éléments suivants :

**1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population ... ;**

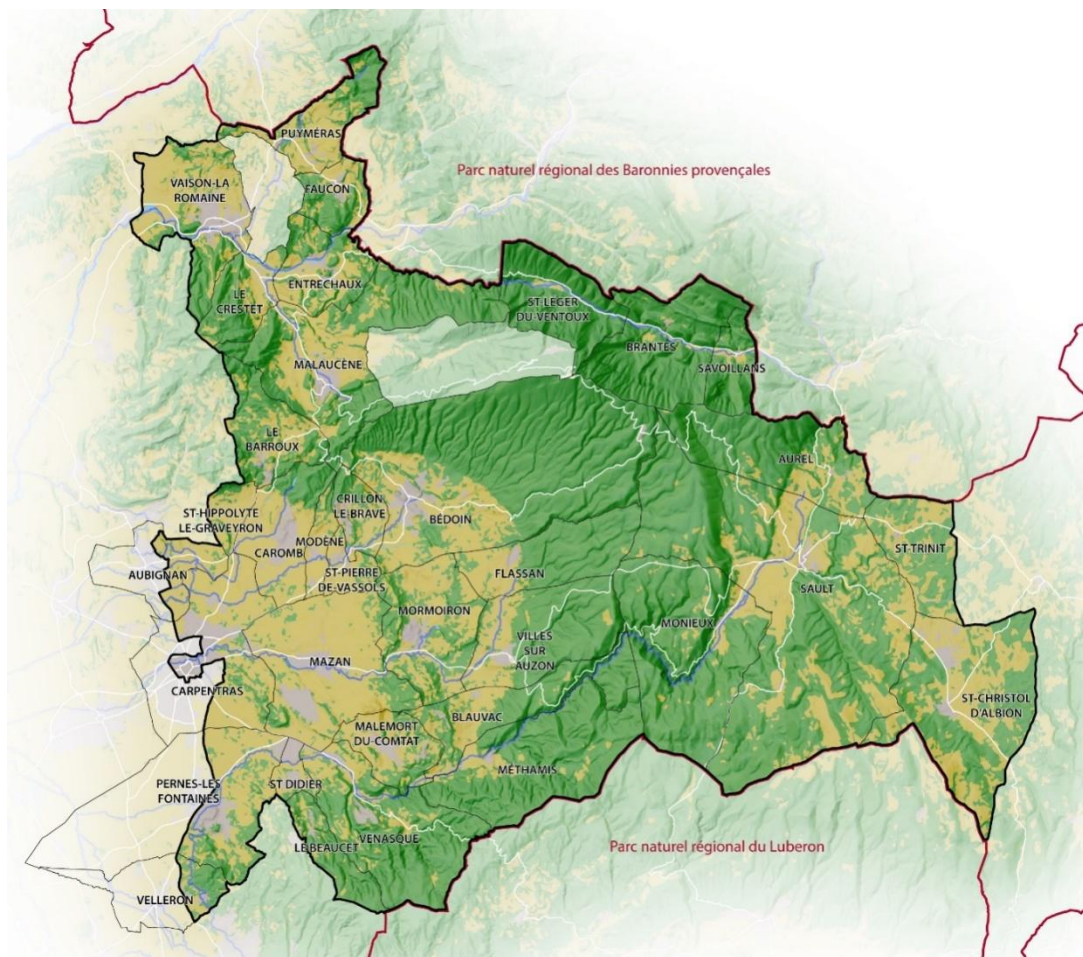
Suite au décret n°2020-914 du 28 juillet 2020 portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2020 est venu modifier les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux ainsi que sa dénomination en Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. En premier lieu, cette modification statutaire fait disparaître le SMAEMV au profit du Syndicat du Parc (avec principe de continuité de la personne morale). En second lieu, le périmètre du Syndicat mixte évolue (composition, fonctionnement, missions...) ainsi que ses ressources financières. Le présent Débat d'Orientations Budgétaires intègre ces évolutions. L'année 2021 sera dédiée à l'installation des nouvelles instances du PNR et au lancement du premier programme d'actions.

Sont désormais adhérents au Syndicat mixte :

- La **Région** Sud-Provence Alpes Côte d'Azur
- Le **Département** de Vaucluse
- **3 intercommunalités** : Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de Communes Vaison Ventoux, Communauté de communes Ventoux Sud
- **35 communes** : Aubignan ▪ Aurel ▪ Bédoin ▪ Blauvac ▪ Brantes ▪ Caromb ▪ Carpentras ▪ Crestet ▪ Crillon-Le-Brave ▪ Entrechaux ▪ Faucon ▪ Flassan ▪ Le Barroux ▪ Le Beaucet ▪ Malaucène ▪ Malemort-Du-Comtat ▪ Mazan ▪ Méthamis ▪ Modène ▪ Monieux ▪ Mormoiron ▪ Pernes-Les-Fontaines ▪ Puyméras ▪ Saint-Christol d'Albion ▪ Saint-Didier ▪ Saint-Hippolyte-Le-Graveyron ▪ Saint-Léger-Du-Ventoux ▪ Saint-Pierre-De-Vassols ▪ Saint-Trinit ▪ Sault ▪ Savoillans ▪ Vaison-La-Romaine ▪ Velleron ▪ Venasque ▪ Villes-Sur-Auzon
- **Membres associés à titre consultatif**: Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Carnets du Ventoux, Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse, France nature environnement.

**Le territoire du Parc en quelques chiffres**

- *Date de création : 28 juillet 2020*
- *Population 2020 : 88 273 habitants*
- *Superficie : 86 415 hectares*
- *Point culminant : sommet du Mont-Ventoux (1 910 m)*
- *Point le plus bas : Velleron (55 m)*
- *Commune la plus peuplée : Carpentras (28 309 habitants)*
- *Commune la moins peuplée : Saint Léger du Ventoux (34 habitants)*
- *Plus grande commune : Sault (11 228 hectares)*
- *Plus petite commune : Saint Didier (362 hectares)*
- *Plus grande forêt communale de France : Bédoin (6 300 hectares)*
- *Principales villes : Carpentras, Vaison-la-Romaine, Pernes-les-Fontaines*
- *Espaces urbains : 9 % de la surface du Parc*
- *Espaces naturels : 58% de la surface du Parc*
- *Espaces agricoles : 33 % de la surface du Parc*
- *Labellisé Réserve de Biosphère en 1990 par l'UNESCO*



Dans la continuité des exercices précédents, les orientations budgétaires 2021 portent des ambitions fortes pour le Mont-Ventoux. Pour ce qui est des grandes orientations de cet exercice, on notera la poursuite des programmes territoriaux qui assurent un accompagnement technique et financier des porteurs de projets (CRET, Leader, Natura 2000, Espace Valléen, Contrat « Stations de demain », Projet Agri environnemental et Climatique). Ces programmes financiers sont animés depuis de nombreuses années grâce au projet de PNR. Parallèlement, de nombreuses actions sont lancées en 2021 et visent à répondre aux grands enjeux du territoire (conservation de la biodiversité, préservation des paysages, déploiement de la garde forestière régionale, développement de l'écotourisme...). L'implication des partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région et le Département aux côtés du Syndicat mixte est la garantie de poursuivre un développement territorial harmonieux.

## 2. Priorités du budget ;

Le contexte sanitaire n'a pas permis de réaliser en 2020, l'ensemble des actions à la hauteur des prévisions du BP et BS 2020. De nombreux projets seront donc poursuivis ou impulsés en 2021, bénéficiant de la participation de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou du Département. A titre d'exemple, nous citons :

- Le déploiement de 17 Gardes Forestiers Régionaux (écogardes) dans le cadre du dispositif Guerre du feu déployé par la Région (montant total 100 597 €) ;
- Le lancement du projet alimentaire territorial qui fait l'objet d'une programmation à hauteur de 97 346.35 € ;
- La poursuite du programme « Ecocitoyenneté et solidarité à l'école, au collège et au lycée » dont le transport des lycéens (Mesure 100 du Plan Climat de la Région pour un montant de 12 000 €) et l'accompagnement des animations en milieu scolaire (50 000 €) ;
- La structuration de l'espace VTT et le développement de l'activité trail qui font l'objet d'un prévisionnel à hauteur de 84 020 € TTC ;
- La poursuite de l'Observatoire du Paysage et d'ateliers sur le cadre de vie (25 000 €) ;
- Les rendez-vous du Parc, proposant une offre de découverte et de sensibilisation aux patrimoines à destination du grand public du 1er mai au 30 septembre (12 500 €) ;
- Une action de coopération Leader avec la Grèce autour des activités de pleine nature (29 730 €) ;
- La programmation automnale du festival Ventoux Saveurs ;
- ...

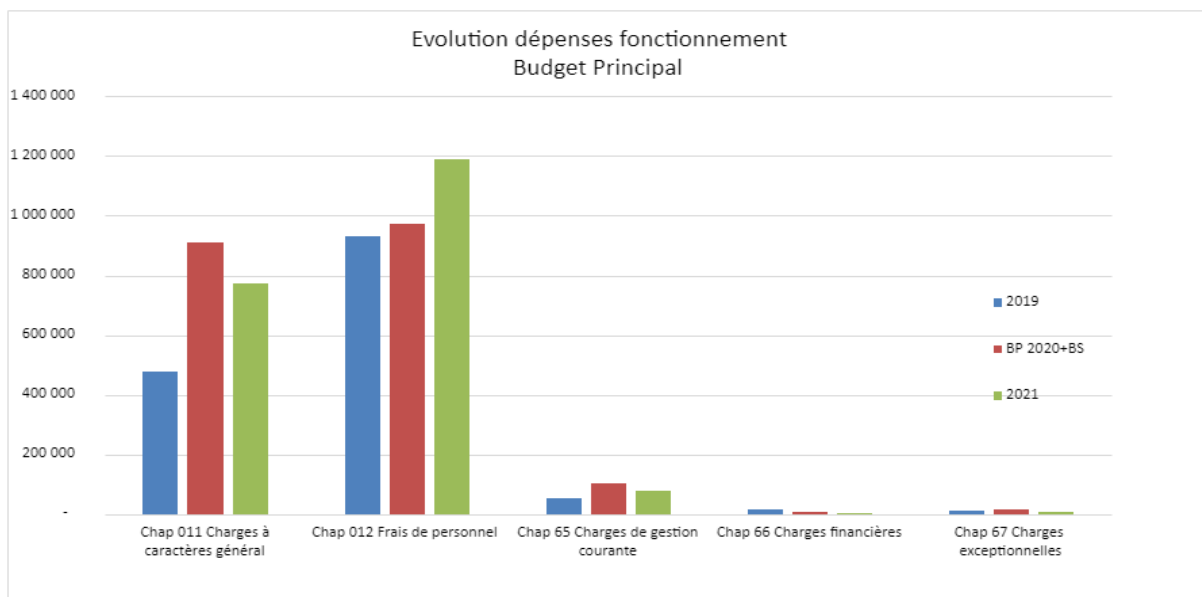
### 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure ;

Le budget prévisionnel 2021 en fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 2 264 505,00 €. Il est proposé de conserver l'excédent de fonctionnement cumulé de 2020 qui s'élève à 494 921,12 €, en excédent reporté en fonctionnement.

#### Dépenses de fonctionnement

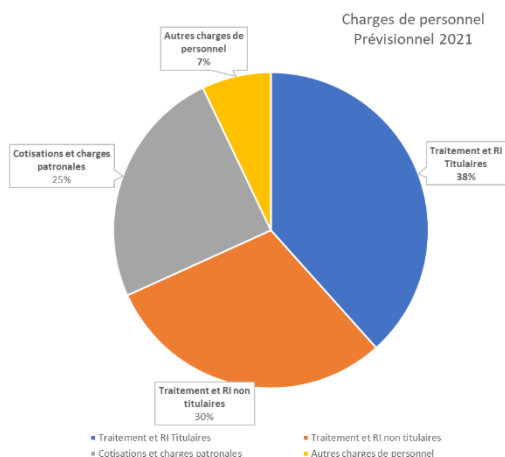
Les principaux postes de dépense sont :

- Les frais de personnel (Chap. 012) qui représentent 52,46 % des dépenses totales (1 188 000,00 €). Ce chapitre comprend les salaires et charges des personnels mais aussi les coûts environnés liés à la masse salariale (médecine du travail, tickets restaurants, assurance du personnel, adhésion au Comité National d'Action Sociale...);
- Les charges à caractère général (Chap. 11) s'élèvent à 770 539,00 €. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement normal des services mais aussi les études et les prestations externes mobilisées dans le cadre du programme d'actions 2021 ;
- Les opérations de transfert entre sections (Chap. 042) pour un montant de 89 917,00 €. L'amortissement des immobilisations est à mettre en lien avec notre patrimoine qui est essentiellement immobilier ;
- Les charges de gestion courante (Chap. 65) pour 83 500,00 €. Elles comprennent les dépenses liées aux indemnités et frais de mission des élus et les adhésions aux divers réseaux tel que la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, le Comité MAB France, le réseau Interparcs, l'Agence régionale pour l'Environnement...

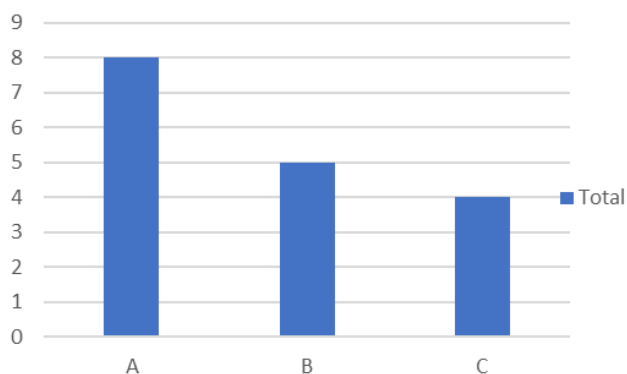


Principal poste de dépenses budgétaires, l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention. Cette équipe technique est centrée sur les missions prioritaires du Parc. A ce jour, le Syndicat mixte est constitué de 17 agents. En 2021, la masse salariale est en augmentation. Cette évolution est due :

- D'une part, aux embauches :
  - o 17 écocardières (1 chef d'équipe et 16 écocardières) pendant la saison estivale à savoir 7 écocardières de plus qu'en 2020 ;
  - o 3 agents sur de nouvelles missions : un chargé de mission « Projet Alimentaire Territorial », un chargé « Paysages et Urbanisme » et un chargé de mission « Atlas de la biodiversité » ;
- D'autre part, au GVT \* et aux dernières réévaluations indiciaires dans le cadre du PPCR 2021 (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) de la catégorie C.



## EFFECTIF PAR CATEGORIE



\* *GVT (Glissement vieillesse technicité) : coût des évolutions de la masse indiciaire liées aux avancements de grade et de promotion interne (glissement), aux avancements d'échelon (vieillesse) et aux titularisations suite à réussite à concours ou à examen professionnel (technicité).*

Il faut noter que le Syndicat mixte de gestion du PNR pilote des programmes d'animation territoriale qui accompagnent de nombreux porteurs de projets publics ou privés dans différents domaines (agriculture, tourisme, développement économique, vie associative, culture, environnement...).

Ces postes sont pris en charge en totalité par l'Europe, l'Etat ou les collectivités locales (Région et Département). Cela représente :

- 2 ETP en charge du programme Leader Ventoux (61 communes/ 5 intercommunalités) pour un de 1 777 431 euros de Feader sur 6 ans (+ contreparties nationales) ; 98 114 € ont été inscrits au budget 2021 pour assurer l'assistance technique des porteurs de projets.
- 2 ETP pour assurer l'animation et la gestion de quatre périmètres Natura 2000 (Mont Ventoux, Gorges de la Nesque, Toulourenc-Ouvèze, Aygues).

L'animation du programme « Espace Valléen » qui a permis la réalisation de plusieurs opérations emblématiques (réhabilitation du sommet Ventoux, gestion des gorges du Toulourenc...) ne fait plus l'objet d'un soutien financier pour l'année 2021.

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des participations statutaires (Région, Département, Communes et à partir de 2020 des EPCI). L'année 2020 a connu la transition entre le SMAEMV et le Syndicat de gestion du PNR. Les statuts du SMAEMV sont restés en vigueur jusqu'à la signature du décret de création du PNR et à la parution de l'arrêté préfectoral le 30 juillet 2020, date à laquelle les nouveaux statuts du PNR du Mont-Ventoux sont entrés en vigueur (article 13.2 et 13.3).

Deux formes statutaires se sont donc succédé et donc deux modes de calcul des participations statutaires.

Les recettes de fonctionnement proviennent des participations statutaires (Région, Département, Communes, EPCI). Elles s'élèvent à 1 052 943 euros pour l'année 2021.

Participations statutaires	Montant
Région	500 000 euros
Département	316 000 euros
EPCI	35 000 euros
Communes partiellement classées (Aubignan, Carpentras, Pernes les fontaines, Velleron )	80 500 euros
Autres communes du périmètre (3 € par an et par habitant)	121 443 euros
<b>TOTAL</b>	<b>1 052 943 euros</b>

L'analyse des contributions statutaires depuis 2017 montre une réduction de celles-ci dès 2020. Les nouvelles règles statutaires liées au Syndicat mixte de gestion du PNR ont en effet un impact sur les ressources directes du Syndicat mixte. Les résultats positifs, dus en partie à l'excédent de fonctionnement reporté (à hauteur de 494 921,12 €), ne doivent pas pour autant masquer une situation qui pourrait s'avérer problématique dans les années à venir. En effet, à terme, la capacité d'autofinancement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pourrait être affectée et, par effet mécanique, ses possibilités à mener des actions et à intervenir au profit des membres et partenaires du Parc également.

	2017	2018	2019	2020	2021
Communes- Participation Statutaires Mission 1	130 838	130 838	130 838	78 211	
Communes- Participation Statutaires PNR	24 784	24 784	25 127	98 820	
<b>Total communes</b>	<b>155 622</b>	<b>155 622</b>	<b>155 965</b>	<b>177 031</b>	<b>201 943</b>
<b>Total Interco</b>				<b>14 583</b>	<b>35 000</b>
Département Participation Statutaires Mission 1	654 192	654 192	654 192	391 052	
Département PNR	116 900	118 492	144 141	235 316	
<b>Total Département</b>	<b>771 092</b>	<b>772 684</b>	<b>798 333</b>	<b>626 368</b>	<b>316 000</b>
Région PNR	190 736	193 328	235 177	379 538	
<b>Total Région</b>	<b>190 736</b>	<b>193 328</b>	<b>235 177</b>	<b>379 538</b>	<b>500 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 117 450</b>	<b>1 121 634</b>	<b>1 189 475</b>	<b>1 197 520</b>	<b>1 052 943</b>

Les **subventions d'ingénierie** (animation des programmes territoriaux (Leader, Natura 2000...)) s'élèvent à 292 794 euros (soit 24.65% de la masse salariale prévisionnelle 2021). L'Etat contribue également de manière spécifique au fonctionnement de l'ingénierie du PNR à hauteur de 120 000 € par an.

En complément des recettes statutaires et des dotations, des ressources supplémentaires sont perçues chaque année grâce au patrimoine du Syndicat mixte (locations ou DSP). En 2021, les **redevances prévisionnelles et les loyers** prévus en 2021 s'élèvent à 43 504 euros.

Désignation	Recettes prévisionnelles 2021
Savoillan - Auberge	6 840,00 €
Savoillan - Ferme st Agricole (3 locations)	13 055,01 €
Savoillan - Appartement de la boulangerie	2 901,60 €
Monieux - Ferme St Hubert	5 000,00 €
Monieux - Ferme Julien	3 050,00 €
Aurel – location terrain émetteur	1 818,05 €
<b>Ss-total patrimoine revenu des immeubles 752</b>	<b>32 664,66 €</b>
Savoillan - boulangerie	4 700,00 €
Station ski sud- redevance fixe	- €
Station ski sud 5 % rbe	140,00 €
Station ski nord- redevance fixe	- €
Station ski nord 5 % rbe hiver 2019 /2020 et été 2020	6 000,00 €
<b>SS-total DSP au 757</b>	<b>10 840,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 504,66 €</b>

## Résultats comptables de l'exercice 2020 (compte administratif) :

### Section de fonctionnement

Dépenses 2020 : 1 620 438,03 € Recettes 2020 : 1 827 048,75 €

**Résultat 2020 : + 206 610,72 €**

### Section d'investissement

Dépenses 2020 : 214 716,21 € Recettes 2020 : 489 312,71 €

**Résultat 2020 : 274 596,50 €**

Résultat reporté clôture 2019 des deux sections :

Fonctionnement : + 288 310,40 €

Investissement : + 508 842,31 €

Total cumulé résultat de clôture :

Section de fonctionnement : + 494 921,12 € Section d'investissement : + 783 438,81 €

Les restes à réaliser présentent un déficit de 21 223,25 € qu'il faut intégrer à ce résultat de clôture soit :

Résultat 2020 cumul + RAR 2020 = 783 438,81 € - 21 223,25 € = 762 215,56 €

Les charges de personnel et frais assimilés représentent en 2020, 55 % des dépenses totales de fonctionnement contre 63,68 % en 2019.

### Eléments d'explication du résultat 2020 en section d'investissement :

- Depuis 2017, l'assemblée délibérante a choisi de mettre en réserve 50 000 € par an, soit 150 000 € virés de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement,
- Les dernières opérations en maîtrise d'ouvrage déléguées (compte 45) sont excédentaires en 2020 pour environ 80 506 €,
- Pour les opérations d'ordre, le delta positif entre l'amortissement des biens (en recettes) et l'amortissement des subventions (en dépenses) depuis 2004 (77 301 € en 2020).

### 4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes) ; Sans objet.

### 5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuel ;

#### Point sur le patrimoine

Depuis 2019, la discussion autour transfert des stations du Mont Serein et du Chalet Reynard en direction de l'intercommunalité est engagée. En juillet 2020, la création du Parc naturel régional et la modification des statuts du syndicat mixte constituent une nouvelle étape. Depuis cette date, le Syndicat mixte n'exerce plus statutairement de compétence en lien avec les stations. A cela viennent s'ajouter les délibérations convergentes des communes et de la Cove confirmant le transfert des stations dès l'application des statuts du syndicat de gestion du PNR. Avec l'aide des services de l'Etat, le transfert est en donc en cours. Le calendrier acté entre les différentes parties prévoit une finalisation en milieu d'année 2021.

Sur la base de ces éléments comptables et juridiques, aucune inscription budgétaire n'est proposée en dépenses pour les stations nord et sud Ventoux en 2021.

En dehors du cas des stations, les services de l'Etat préconisent de conserver en l'état le patrimoine, qui devient celui du PNR puisqu'il y a continuité de la personne morale publique entre le SMAEMV et le Syndicat de gestion du PNR.

Pour mémoire, l'actif actuel du SMAEMV est estimé à 9 millions d'euros. La valeur importante de cet actif s'explique par le fait que le SMAEMV n'a pratiqué les amortissements qu'à partir de 2004.

Une cession à l'euro symbolique des biens du syndicat, tout comme une vente en moins-value, engendrerait un dégrèvement très important (en section de fonctionnement ou en section

d'investissement) qui ne peut être absorbé par le budget du PNR.

Les opérations envisagées en 2021 concernent principalement le patrimoine du Syndicat mixte. Des besoins croissants se font sentir en termes d'entretien, de rénovation voire de construction. L'enveloppe prévisionnelle allouée est de 854 350 €. L'installation récente des instances de gouvernance du Syndicat est un atout qui permettra de prioriser ces interventions et investissements. Une commission dédiée au patrimoine du Syndicat a vu le jour lors du Bureau du 22 février 2021. Il convient d'être vigilant sur les opérations en investissement qui génèrent des amortissements à supporter par la section de fonctionnement, en plus d'éventuels intérêts d'emprunt.

Le fait d'amortir depuis 2004, les immobilisations dégrèvent la section de fonctionnement en constatant la dépréciation des éléments. Parallèlement cette situation augmente de manière budgétaire significative les recettes d'investissement.

Les projets engagés devront donc faire l'objet d'une analyse financière précise

Compte-tenu des nouvelles attentes vis-à-vis du Parc naturel régional, il s'avère nécessaire d'envisager le déménagement du siège du Parc à très court terme (problèmes de fonctionnalité des bureaux, d'accueil du public, d'absence de parking...). Cette opportunité sera doublée d'un changement du réseau informatique devenu obsolète (intégrant une part croissante de besoin en télétravail et visio-conférences) et d'une rénovation du mobilier et des véhicules.

Différents programmes financiers seront mobilisés pour cofinancer ces réalisations.

#### **Bilan des investissements au compte administratif 2020 :**

Aux chapitres des immobilisations incorporelles et corporelles (20, 21 et 23) qui s'élèvent à 84 764,66 €, les principales opérations réalisées en 2020 sont les suivantes :

- Maison du Parc (opération 98) pour 49 817 euros (au 2031)
- Ferme Saint Agricole et Auberge (opération 76) : 14 005 euros
- Stations de ski Nord et Sud (opération 38) : 10 294 euros
- Comptes de tiers avec les dernières dépenses de MOD : 10 014 euros

#### **Opérations pour compte de tiers (Maitrise d'ouvrage mandatée) :**

Les dépenses en 2020 se sont élevées à 10 014 € et les recettes à 90 521 €.

### **6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette**

#### **L'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement**

En Euros	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Produits de gestion (A)</b>	1 585 452,34 €	1 343 090,96 €	1 325 570,50 €	1 331 579,92 €	1 707 015,89 €
<b>Charges de gestion (B)</b>	1 360 744,15 €	1 219 164,91 €	1 132 096,39 €	1 063 997,84 €	1 417 678,86 €
<b>Excédent Brut de Fonctionnement (A-B)</b>	<b>224 708,19 €</b>	<b>123 926,05 €</b>	<b>193 474,11 €</b>	<b>267 582,08 €</b>	<b>289 337,03 €</b>
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>14,17%</i>	<i>9,23%</i>	<i>14,60%</i>	<i>20,10%</i>	<i>16,95%</i>
Résultat financier (en plus ou en moins)	- 9 315,42 €	- 4 348,40 €	- 5 530,23 €	- 4 051,00 €	- 4 051,00 €
Autres produits /charges exceptionnels réels (hors cession) (en plus ou en moins)	- 857,77 €	- 71,12 €	228,28 €	- 432,70 €	0,00 €
<b>CAF Brute</b>	<b>214 535,00 €</b>	<b>119 506,53 €</b>	<b>188 172,16 €</b>	<b>263 098,38 €</b>	<b>285 286,03 €</b>
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>13,53%</i>	<i>8,90%</i>	<i>14,20%</i>	<i>19,76%</i>	<i>16,71%</i>
Annuité en capital de la dette	29 533,26 €	30 552,01 €	15 048,25 €	656,60 €	0,00 €

<b>CAF NETTE</b>	<b>185 001,74 €</b>	<b>88 954,52 €</b>	<b>173 123,91 €</b>	<b>262 441,78 €</b>	<b>285 286,03 €</b>
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>11,67%</i>	<i>6,62%</i>	<i>13,06%</i>	<i>19,71%</i>	<i>16,71%</i>

## 7. Niveau d'endettement de la collectivité ;

### Endettement

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux n'a plus d'emprunt en cours. Les emprunts se sont complètement éteints en 2019.

### Ligne de trésorerie

L'ouverture de crédit pour la ligne de trésorerie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 s'élève à 500 000 €.

La ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée en 2020.

La commission de non-utilisation de la ligne de crédit en 2020 s'élève à la somme de 2 657 € que l'on retrouve au chapitre 66 « charges financières » (dépenses de fonctionnement).

## 8. Capacité de désendettement ; Sans objet. Pas de dette

**9. Niveau des taux d'imposition ;** Sans objet. Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des participations statutaires (Région, Département, Communes et à partir de 2020 des EPCI).

## 10. Principaux ratios ;

BP 2021

1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	24,61
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	19,53
4 Dépenses d'équipement brut / population	9,71
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,63
8 Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	98,00
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,50
10 En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

## 11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Effectifs 2020 : 20                      Prévission Effectifs 2021 : 20  
ETP : 17,41                              Prévisions ETP : 17

<b>Frais de personnel</b>	
Traitement base Titulaires	279 700,00 €
Traitement base Non Titulaires	275 000,00 €
Régime indemnitaire Titulaires	176 000,00 €
Régime indemnitaire Non Titulaires	80 000,00 €
Cotisations et charges patronales	292 800,00 €
Autres charges de personnel	84 500,00 €
<b>TOTAL chapitre 012</b>	<b>1 188 000,00 €</b>

Le temps de travail au sein de la structure est de 201 jours soit 1607 heures, selon le régime des 35 heures. Pour 2021, le principal poste de dépenses budgétaires (52,46 % du BP de fonctionnement), l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention.

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est, en effet, constitué d'une équipe d'experts polyvalents.

A ce jour, elle est constituée de 17 agents.

En 2021, la masse salariale est en augmentation. L'évolution de celle-ci est due d'une part aux embauches :  
- 17 écogardes (1 chef d'équipe et 16 écogardes) pendant la saison estivale à savoir 7 écogardes de plus qu'en 2020 ;

- 3 agents sur de nouvelles missions : un chargé de mission PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT), un chargé de mission URBANISME et un chargé de mission ATLAS de la BIODIVERSITE,

D'autre part, l'augmentation est liée au GVT (Glissement vieillesse technicité) \* et aux dernières réévaluations indiciaires dans le cadre du PPCR 2021 (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) de la catégorie C.

\* GVT : coût des évolutions de la masse indiciaire liées aux avancements de grade et de promotion interne (glissement), aux avancements d'échelon (vieillesse) et aux titularisations suite à réussite à concours ou à



examen professionnel (technicité).